

Bulletin municipal

Juillet 2023



Dans ce numéro

Affaires municipales	3	Vie communautaire	12
Communiqué	4	Ailleurs dans Mékinac	14
Bibliothèque	10	Calendrier	15

Municipalité de Saint-Séverin
1986, place du Centre
Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0

Téléphone: 418 365-5844

Site web: st-severin.ca

Télécopieur: 418 365-7544

Courriel: st-severin@regionmekinac.com

Heures d'ouverture:

8h à midi - 13h à 16h



Suivez-nous sur Facebook:
Municipalité de St-Séverin de
Proulxville

Prochaine parution:
17 août 2023

Date de tombée:
10 août 2023



**CARREFOUR
EMPLOI
MEKINAC**

Là pour tous.



418-365-7070



**581, rue Saint-Paul
bureau 101, St-Tite**



**Emploi
Orientation
Migration**



**Éducation financière
Persévérance scolaire
Autonomie personnelle
& professionnelle**

Suivi en entreprise Entrepreneuriat



Affaires municipales

Le mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

- Bonne nouvelle! Notre participation à la collecte de compost (bac brun) se situe à 45 % pour la première semaine. Il est très important d'y participer, même si le bac contient peu de matière, car le calcul de notre participation se fait à chaque levée du bac et non au poids de celui-ci. N'oubliez pas que les feuilles, fleurs, gazon, terre, paille, foin et petites branches sont des matières acceptées dans le bac brun.
- Finances Québec nous retourne un montant de 73 427.00 \$ en péréquation ainsi que 1 752.00 \$ en compensation de terre publique.
- Une résolution avec le Ministère des Transports est acheminée pour la réfection de la route 159 sur une partie de notre territoire (Boul. Saint-Louis).

Bonnes vacances à vous tous!

En terminant, la prochaine séance du conseil aura lieu le 14 août à 20h à l'hôtel de ville.

Gérard Vandal maire.

À la séance du 10 juillet

Ouverture de la session; Adoption de l'ordre du jour; Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2023; Adoption des comptes; Dépôt de la correspondance; Finances Québec; Avis de dépôt de 73 427.00 \$ représentant la péréquation; Finances Québec; Avis de dépôt de 1 752.00 \$ représentant la compensation de terre publique.; Députée de Champlain – info Voirie locale; Lancement volet accélération août 2023; Lancement volet soutien octobre 2023 Adoption du deuxième projet de règlement 2022-788 modifiant le règlement de zonage 2017-766 concernant l'agrandissement de la zone 471a à même la zone 46Ca sur l'entièreté du lot 6 275 384 appartenant à Avivia inc.; Autorisation au directeur général à présenter une programmation révisée des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023; Mandat à la firme d'ingénieur GRH services conseils; Demande au MTQ pour réfection de la route 159; Varia; Tour de table; Questions de l'assemblée; Levée de la séance.

Invitation à tous

Les portes de l'Église sont ouvertes tous les jeudis de 18 h 30 à 20 h 00 pour un temps d'adoration, musique et chapelet. Les vendredis de 15 h à 16 h, prière silencieuse.

Le temps d'un coucou ou plus, selon votre disponibilité.

On vous espère.

L'équipe pastorale

Communauté Saint-Séverin



Troisième versement de taxes

La date limite pour le troisième versement de taxe municipale est le 1er août 2023.



Communiqué

Cohabitation en milieu agricole – Dossier odeur

L'épandage de déjections animales (fumier, lisier, purin) à souvent mauvaise presse en ce qui concerne les odeurs que ça occasionne. Mais saviez-vous que d'un point de vue agronomique et agroenvironnemental, l'épandage en saison estivale comporte plusieurs avantages.

Premièrement, il est important de savoir que les entreprises agricoles sont régies par le règlement sur les entreprises agricoles (REA). Ce règlement entre-autre les oblige à être encadré par un professionnel, soit un agronome, à établir et respecter un plan de fertilisation en tenant compte des contraintes de celle-ci. Ils sont tenus aussi de respecter des distances avec les maisons lors de l'épandage selon le moment de l'année.

D'un point de vue agro-environnemental, l'épandage en saison de croissance réduit les risques de compacter les sols qui sont beaucoup plus élevés au printemps et à l'automne. Le fractionnement des apports permet d'apporter les éléments fertilisants au bon moment lorsque la plante en a de besoin et ainsi réduire les pertes dans l'environnement. Lors de l'épandage sur les champs en foin (prairies), un délai de 4 jours seulement après la fauche est prévu pour l'épandage afin de ne pas endommager les plants. Les déjections animales sont une source de fertilisants qui limite l'emploi des engrais minéraux. Elles comprennent les éléments de base en plus de la matière organique et des éléments mineurs qui améliore le rendement des cultures.

Pour terminer, malgré les odeurs désagréables qu'occasionne l'épandage de déjections animales, il est important de concilier la réalité des producteurs agricoles avec celle de leurs voisins dans un but de permettre à la fois une cohabitation harmonieuse et une agriculture performante. Ceci passe par une bonne communication entre tous et chacun.

Stephane Veilleux agr.

Agronome pour le Club Lavi-Eau-Champ

Offre d'emploi

La municipalité de Saint-Séverin est à la recherche d'une personne responsable d'effectuer l'entretien ménager du Centre Robert-Crête situé au 51 boulevard Saint-Louis.

L'entretien ménager devra être effectué après chaque location. Les tâches sont le nettoyage des planchers, des salles de bains, ainsi que la vidange des poubelles.

Le salaire, l'horaire ainsi que les conditions de travail sont à discuter.

Veuillez faire parvenir votre candidature au bureau municipal au plus tard le **4 août 2023** par courriel au st-severin@regionmekinac.com ou en personne lors de nos heures d'ouverture.

La municipalité de Saint-Séverin





Communiqué

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le Second projet de règlement numéro 2022-788 intitulé : Règlement numéro 2022-788 modifiant le règlement 2017-766.

Avis public est donné de ce qui suit :

MISE EN CONTEXTE

Lors d'une séance tenue le 12 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le Projet de Règlement numéro 2022-788 intitulé : Règlement numéro 2022-788 modifiant le règlement 2017-766.

Ce projet de Règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter et a pour objets :

- L'agrandissement de la zone 47-la à même la zone 46-Ca sur l'entièreté du lot 6 275 384.
- De permettre dans la zone 47-la seulement l'entreposage de type 1.
- D'exiger une zone tampon sur le lot 6 275 384 à l'intérieure de la zone 47-la.

La Municipalité vous confirme par le présent avis avoir annulé la procédure d'enregistrement qu'elle a tenu le 1er décembre dernier et elle reprend le processus d'adoption à partir de la demande de participation à un référendum, soit à la suite de la consultation publique qu'elle a tenue le 4 octobre 2022.

Ainsi, si vous désirez formuler une demande pour que soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter l'une ou l'autre des dispositions du Second projet de règlement à être adopté, vous devrez identifier la ou les dispositions faisant l'objet de votre demande et identifier dans quelle(s) zone(s), à titre de « personne intéressée », vous présentez votre demande. Votre droit pourra être exercé si vous êtes une personne intéressée dans la zone concernée par votre demande ou si vous êtes une personne intéressée d'une zone contiguë à la zone concernée et ce, selon la délimitation actuelle des zones.

Un exemple de formulaire de demande de participation référendaire sera disponible sur demande au bureau du directeur général et greffier-trésorier. Celles et ceux qui désirent obtenir des précisions sur les conditions de validité des demandes et sur les conditions générales pour être considérées comme « personnes intéressées » au sens de la loi, peuvent se procurer l'information pertinente auprès de la même personne.

Notez que si aucune demande valide n'est reçue dans les délais, les dispositions précédemment identifiées ne seront pas soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

1. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 octobre 2022, le conseil municipal a adopté, le 10 juillet 2023, le Second projet de règlement numéro 2022-788 intitulé : Règlement numéro 2022-788 modifiant le règlement 2017-766.

Ce Second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande afin que l'une ou l'autre des dispositions qu'il contient soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.



Communiqué

Ce droit ne pourra être exercé que si la personne est une « *personne intéressée* » de la zone concernée ou si elle est une personne intéressée d'une zone contiguë à la zone concernée et ce, selon la délimitation actuelle des zones (avant modification).

Les personnes qui désirent formuler une demande pour que soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter l'une ou l'autre des dispositions identifiées ci-après devront donc indiquer la zone d'où provient la demande et pour quelle disposition la demande est présentée.

2. DISPOSITIONS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE

2.1. **Agrandissement de la zone 47-la à même la zone 46-Ca**

- **Disposition et objet** : Article 4 du Second projet de règlement.

Cette disposition a pour objet d'agrandir la zone 47-la à même une partie de la zone 46-Ca.

- **Zone concernée** : 46-Ca

Zones contiguës : 8Aa, 48Ra, 45Ib et 40Ad (dm)

- **Origine et objectif de la demande** :

Une demande relative à cette disposition pourra provenir de la zone concernée, soit la zone 46-Ca, et de toute zone contiguë à celle-ci. La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à cette zone concernée d'où proviendra une demande valide.

2.2. **Permettre dans la zone 47-la seulement l'entreposage de type 1**

- **Disposition et objet** : Article 5 du Second projet de règlement.

Cette disposition a pour objet de modifier la grille des spécifications afin de remplacer les normes d'entreposage indiquées à la zone 47-la par un entreposage de type 1.

- **Zone concernée** : 47-la

Zones contiguës : 8Aa, 48Ra, 45Ib et 40Ad (dm)

- **Origine et objectif de la demande** :

Une demande relative à cette disposition pourra provenir de l'une ou l'autre des zones concernées, soit les zones 47Ia et 46Ca, et de toute zone contiguë à l'une ou l'autre de celles-ci. La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée par la demande et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à cette zone concernée d'où proviendra une demande valide.

2.3. **D'exiger une zone tampon sur le lot 6 275 384 à l'intérieure de la zone 47-la**



Communiqué

- **Disposition et objet** : Article 6 du Second projet de règlement.

Dans les zones où les constructions et les usages industriels sont permis, l'implantation d'un nouvel usage industriel lourd doit être séparé des constructions ou des usages adjacents non industriels, ou des zones adjacentes où la classe dominante des constructions et des usages n'est pas industrielle, par l'aménagement d'une zone tampon conforme au présent règlement.

Le premier alinéa s'applique également pour tout usage industriel localisé dans l'agrandissement de la zone 47-la prévu dans le présent règlement.

La zone tampon n'est pas requise le long d'un chemin public.

- **Zone concernée** : 47-la

Zones contiguës : 8Aa, 48Ra, 45Ib et 40Ad (dm)

- **Origine et objectif de la demande** :

Une demande relative à cette disposition pourra provenir de l'une ou l'autre des zones concernées, soit les zones 47la et 46Ca, et de toute zone contiguë à l'une ou l'autre de celles-ci. La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée par la demande et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à cette zone concernée d'où proviendra une demande valide.

3. **ZONES CONCERNÉES** :

L'article 4 du Second projet de règlement concerne la zone 46-Ca. Apparaît ci-après un croquis illustrant cette zone avant modification ainsi qu'avec la partie identifiée pour l'agrandissement de la zone 47-la :





Communiqué

Les articles 5 et 6 du Second projet de règlement concerne la zone 46-Ca, tel que montré sur le plan ci-haut.

4. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- être reçue au bureau de la Municipalité, au 1986, place du Centre, Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0, **au plus tard le 26 juillet 2023 à 16h.**

5. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Est une personne intéressée ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, dans le cadre d'une modification à la réglementation d'urbanisme qui contient une disposition susceptible d'approbation référendaire :

5.1 Conditions générales à remplir à la date d'adoption du Second projet de règlement, soit le 10 juillet 2023, et au moment d'exercer la demande :

- 1° être une personne physique domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins 6 mois, au Québec;

OU

- 2° être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, situé dans la zone d'où peut provenir une demande;

ET

- 3° n'être frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

5.2 Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques :

Une personne physique doit également, à la même date et au moment d'exercer ce droit, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

5.3 Condition supplémentaire, particulière aux propriétaires uniques ou occupants uniques d'un établissement d'entreprise :

L'inscription à titre de propriétaire unique ou d'occupant unique d'un établissement d'entreprise est conditionnelle à la réception par la Municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou d'une résolution demandant cette inscription, avant ou en même temps que la demande.

5.4 Condition supplémentaire, particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

Les copropriétaires indivis d'un immeuble ou les cooccupants d'un établissement d'entreprise qui sont des personnes intéressées doivent désigner parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne pour signer la demande, pourvu que cette personne n'ait pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste référendaire, outre son



Communiqué

inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale. Cette procuration doit être produite à la Municipalité, avant ou en même temps que la demande.

5.5 Condition d'exercice, particulière aux personnes morales :

La personne morale qui est une personne intéressée signe la demande par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution et qui, à la date de l'adoption du Second projet de règlement, soit le 10 juillet 2023, et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne et n'est pas ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter prévue par la loi. Cette résolution doit être produite à la Municipalité, avant ou en même temps que la demande.

5.6 Inscription unique :

Outre son inscription à la suite de toute désignation comme représentant d'une personne morale, le cas échéant, la personne qui est à plusieurs titres une personne intéressée d'une zone d'où peut provenir une demande n'est inscrite qu'à un seul de ces titres, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1° à titre de personne domiciliée;
- 2° à titre de propriétaire unique d'un immeuble;
- 3° à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- 4° à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble;
- 5° à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise.

Dans le cas où plusieurs immeubles sont visés au paragraphe 2° ou 4° ci-dessus, on considère celui qui a la plus grande valeur foncière. Dans le cas où plusieurs établissements d'entreprise sont visés au paragraphe 3° ou 5° ci-dessus, on considère celui qui a la plus grande valeur locative.

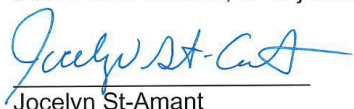
6. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du Second projet de règlements qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. CONSULTATION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Le Second projet de règlement et une illustration des zones concernées et des zones contiguës à celles-ci peuvent être consultés au bureau du soussigné au 1986, place du Centre, Saint-Séverin (Québec) G0X 2B0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Donné à St-Séverin, le 17 juillet 2023



Jocelyn St-Amant
Directeur général et greffier-trésorier,



Bibliothèque

Le nez dans les livres

Les dernières nouveautés disponibles à la bibliothèque :

Adultes

Alain, Sonia. *Les inconnues de l'île d'Orléans*. T.1 Anne-Françoise

Heller, Peter. *Le guide*

Lackberg, Camilla. *Le culte*

Ledig, Agnès. *Un abri de fortune*

Pancol, Catherine. *La mariée portait des bottes jaunes*

St-Pierre, Éric. *Mira : ma plus belle histoire d'amour*

Talbot, Annie. *Petites mains, grande assiette : la diversité alimentaire menée par l'enfant*

Jeunes

Bergeron, Alain M. *Savais-tu ? Spécial école*

Laliberté, Jean-François. *Les élus Eljun (manga)*

Potvin, Marie. *Mille pages plus tard...*

Ruoff, Jens. *Mini mini menu : je m'occupe du déjeuner*

Suivez-nous sur la page Facebook de la Bibliothèque. Activités, photos, dernières nouveautés disponibles !

La MRC travaille présentement au renouvellement de sa politique culturelle en collaboration avec Culture Mauricie et l'heure est maintenant venu de sonder la population de Mékinac pour nous aider dans nos réflexions afin d'identifier les priorités dont on souhaite se doter pour les prochaines années pour faire vivre et rayonner davantage la culture dans notre MRC.

Merci de nous donner un coup de pouce en faisant la promotion du sondage à remplir dans vos bibliothèques! Je vous ai mis en pièce jointe un visuel à cet effet. Le sondage sera en ligne jusqu'à la fin de l'été au minimum.

Les gens qui prendront le temps de répondre à nos questions courent la chance de gagner l'un des 5 chèques-cadeaux de 30 \$ qui seront remis chez l'une de nos entreprises ou d'un artiste/artisan à vocation culturelle!

Pour compléter le sondage, il suffit de cliquer sur ce lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/PolitiqueculturelleMk2023>



Exposition thématiques : Les diasporas

Fuyant la guerre ou la misère, chaque année des milliers de gens risquent la mort à la recherche d'un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leurs enfants. La Bibliothèque présente une quinzaine de récits de ces migrants partis d'Afrique, d'Afghanistan ou du Vietnam. Venez découvrir des parcours inspirants.

Vieilles photos

En marge du projet de préservation et de mise en commun des archives photographiques patrimoniales de notre région, mis sur pied par la MRC de Mékinac, la Bibliothèque s'est impliquée dans le projet de numérisation des photos de St-Séverin à l'instigation de Mme Carole Buist.

Vos photos de famille nous intéressent ! Elles racontent notre histoire et celle de notre région. Les vacances sont l'occasion de rencontres familiales. Profitez-en pour retracer des photos chez vos proches et identifier les lieux et les personnes qui y figurent. Une fois numérisées, vos photos vous seront retournées.

Ne laissez pas vos souvenirs disparaître à jamais !



Bibliothèque

Heure du conte en juillet



Dans le cadre du Club de lecture d'été TD et avec la collaboration du camp de jour, la Bibliothèque recevra la conteuse Élise Michaud pour une heure du conte suivie de bricolage. L'activité destinée aux 5 à 12 ans se déroulera à la bibliothèque municipale

de 13 h 30 à 15 h 30 le mardi 18 juillet. Tous les enfants sont bienvenus, même s'ils ne sont pas inscrits au camp de jour ou au club TD.

Sentier de conte

Toujours dans le cadre du Club de lecture TD, le sentier de conte est de retour cette année dans le parc. Des panneaux à hauteur d'enfant reproduisent en grand format les pages du livre *Trésor*, par l'auteure Mireille Messier, illustré de manière poétique par Irène Luxbacker. Venez le parcourir!

Carte accès-musée

La carte accès-musée a pour but d'offrir une meilleure accessibilité aux enfants et aux familles dans les lieux culturels de la Mauricie et du Centre du Québec. Elle donne accès gratuitement à une famille (2 adultes et 3 enfants) à toutes les institutions muséales participantes (la liste de celles-ci est disponible à la bibliothèque et sur le Web). Parmi celles-ci, notons Boréalis et la Cité de l'énergie, toujours très populaires. La carte s'emprunte comme un livre pour une période de 2 semaines.



Vacances

La Bibliothèque ne prend pas de vacances! Nous sommes là tout l'été pour vous accueillir à l'horaire régulier.

Covid-19

Le port du masque n'est plus obligatoire et il revient à chacun de faire le choix de le porter ou non. Nous mettons à votre disposition du désinfectant pour les mains. La prudence est toujours de mise.

Catalogue et ressources de la bibliothèque

Pour consulter notre catalogue et accéder aux documents et ressources numériques, tapez l'adresse suivante :

<https://biblietcie.ca/>

Journées de la culture 2023

Les journées de la culture mettent à l'honneur cette année la collectivité. Par cette thématique, nous sommes invités à faire rayonner l'identité et la fierté de notre communauté, en nous réunissant autour d'une œuvre ou d'une prestation, en nous rassemblant autour d'un même élément d'art ou de culture.

Vous avez une proposition à faire ? des suggestions ? Nous vous invitons à nous en faire part. Une subvention est disponible via la MRC.

Heures de bénévolat

L'équipe de la Bibliothèque a cumulé 103 heures de bénévolat en juin 2023.

Suivez-nous sur la page Facebook de la Bibliothèque. Activités, photos, dernières nouveautés disponibles !

La bibliothèque est ouverte le lundi de 18 h à 20 h, le mercredi de 13 h à 15 h et le samedi de 9 h 30 à midi.

Des livres sur St-Séverin

Nous avons fait l'inventaire des ouvrages sur St-Séverin toujours en vente. Ce sont :

Répertoire des mariages de St-Séverin, 1889-1983. 12 \$

Répertoire des sépultures de St-Séverin, 1889-1995. 12 \$

St-Séverin-de-Proulxville, 100 ans d'histoire, 1889-1989. 28 \$

Au temps des fromageries à St-Séverin-de-Proulxville, 1888-1953. 6 \$

Vous pouvez vous procurer ces documents au bureau de la municipalité ou à la bibliothèque municipale.



TOURNOI DE BALLE FAMILIAL

11, 12 et 13 août 2023

VIENS T'AMUSER AVEC NOUS!

Inscription des équipes dès
maintenant au coût de 125,00 \$

Pour vous inscrire:
418 365-5235

Tous les profits seront versés à la Fabrique et autre
œuvre caritative de Saint-Séverin



Vie communautaire

MOITIÉ-MOITIÉ DU TAS CHANCEUX

samedi 12 août à 14h

JEUX ET ANIMATIONS SUR PLACE!

Au terrain de jeux de Saint-Séverin

**Billet en vente au Marché
Pronovost au coût de 5,00 \$**



Tous les profits seront versés à la Fabrique et autre
œuvre caritative de Saint-Séverin



PROGRAMMATION AOÛT 2023

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!

Café-jasette

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager autour d'un breuvage offert (ou glace). Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

Mardi 1 août à 13h30

Ferme Tournesol

740, rue Principale, Ste-Anne-de-la-Pérade

Jeudi 3 août à 13h30

Casse-Croûte Tournesol

2830, ch. St-Pierre N, Ste-Thècle



Café-rencontre « Le sommeil c'est vital »

Plusieurs techniques existent pour faciliter l'endormissement et avoir un sommeil réparateur. Et vous, quels sont vos trucs pour y arriver? Comment est votre sommeil actuellement? Un moment d'échange pour en discuter!

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

En présence à 13h15

Mardi 8 août à St-Luc-de-Vincennes

Jeudi 10 août à Ste-Thècle local 207

En virtuel (# réunion zoom 206 588 1781)

Lundi 7 août à 9h30 et

Lundi 28 août à 13h15



Café-rencontre « thématique surprise »

Jeudi 24 août à 13h15 à Ste-Thècle

Sortie au Parc Marie-Victorin de Kinsey Fall

Vous aurez la chance de visiter ce majestueux jardin botanique et ses mozaïcultures. Un lieu de restauration est disponible, mais vous pouvez apporter votre dîner. L'autobus partira tôt de Ste-Thècle et passera par St-Luc-de-Vincennes.

Visitez www.parcmarievictorin.com pour les détails. Environ 2 heures de route.

Jeudi 17 août de 10h30 à 14h30

Remis au lendemain en cas de pluie

20\$ par personne (argent comptant)

*Places limitées pour l'autobus/membre seulement jusqu'au 11 août/liste d'attente contacté par la suite s'il reste des places

Possibilité de venir avec vos proches en voiture (veuillez nous en aviser).

Café-rencontre « Pour une vitalité optimale, qu'est-ce qu'on mange? » (nutritionniste sur place)

Ce nouveau projet « Santé et Mieux-être » s'adresse aux aidants d'un proche âgé entre 18 et 64 ans. Les rencontres se font le 4^e mercredi de chaque mois. Cela comprend une présentation du thème et ensuite un échange entre les participants et l'intervenante. Breuvage offert.



23 août de 14h à 17h

Resto-bar Salon de quilles

131, rue du Moulin, St-Adelphe

Le thème est différent chaque mois, veuillez vous informer pour avoir la liste complète.

Inscription obligatoire.

L'APPU POUR LES PROCHES AIDANTS

ASSOCIATION des CARDIAQUES
Prévention Soutien Suivi



Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan

Contactez-nous pour info/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou par courriel à inscriptionsaidants@hotmail.com

Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)

St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2^e étage)





Calendrier



- Réunion du conseil
- Bureau municipal
- 20h



- Écocentre
- De 8h30 à 11h30



- Poubelle

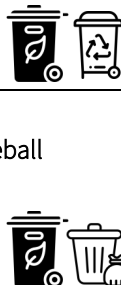


- Récupération



- Bac brun

Août 2023

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5 Bibliothèque 9 h30 à 12 h 
6	7 Pickleball 9h30 Bibliothèque 18 h à 20 h	8	9 Bibliothèque 13 h à 15 h Âge d'or	10 Pickleball 9h30 	11	12 Bibliothèque 9 h30 à 12 h 
13	14 Pickleball  9h30 Bibliothèque 18 h à 20 h	15	16 Bibliothèque 13 h à 15 h Âge d'or	17 Pickleball 9h30 	18	19 Bibliothèque 9 h30 à 12 h 
20	21 Pickleball 9h30 Bibliothèque 18 h à 20 h	22	23 Bibliothèque 13 h à 15 h Âge d'or	24 Pickleball 9h30 	25	26 Bibliothèque 9 h30 à 12 h 
27	28 Pickleball 9h30 Bibliothèque 18 h à 20 h	29	30 Bibliothèque 13 h à 15 h Âge d'or	31 Pickleball 9h30 		

Merci à nos commanditaires

AVIVIA
FABRICANT D'ARMOIRES DE CUISINE

**AUGMENTEZ LA BEAUTÉ
ET LA VALEUR DE VOTRE CUISINE!**



ARMOIRES DE CUISINE
PRÊTES À ASSEMBLER • CLÉ EN MAIN
• ARMOIRES ÉCOLOGIQUES

AVIVIA.CA
20, route Goulet, Saint-Séverin-de-Proulxville



12 St-Georges, St-Séverin
Téléphone: 418.365.5934
Courriel: marchepronovost@live.ca

*Salon d'honneur
St-Amand et Fils Ltée*

**Chantal St-Amand
Julie St-Amand**

261, rue Dupont
Sainte-Thècle (Québec)
G0X 3G0

stamandefils@globetrotter.net
Tél : 418 269-2411
Télec : 418 269-3963

Remorquage Déverrouillage Survoltage



REMORQUAGE
Aumont & S. Houle

1361, Chemin de la Côte St-Louis, St-Séverin (Québec) G0X 2B0
Tél. : 418 365-3229 Fax : 418 365-3838



AQDR
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

301, rue Saint-Jacques, local 218-A
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0
418 289-2880 | 418 289-2881 (fax)
aqdrmekinacadm@gmail.com
www.aqdrmekinac.org

f Suivez-nous sur Facebook!

Emmanuel Perron
Administrateur réseaux / graphiste

Cloé Pratte-Noël
Infographiste / adjointe administrative



418 366-1287
418 507-1287
161, rue Saint-Georges
Saint-Séverin (Québec)
info@fixeinfo.ca
www.fixeinfo.ca